



Cabinet du maire
de la Ville de Laval

Le 24 juillet 2019

Monsieur Dominic Garant
Secrétaire par intérim
Commission de l'agriculture, des pêcheries,
de l'énergie et des ressources naturelles
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3e étage, Bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Consultation générale sur les impacts des pesticides sur la santé publique et l'environnement

Monsieur le Secrétaire par intérim,

La Ville de Laval salue l'initiative de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de tenir une consultation pour mieux protéger la santé de la population et de l'environnement, par une restriction d'application de pesticides en milieu agricole, sur les golfs, à proximité des écoles, des centres de la petite enfance ainsi qu'à proximité des cours d'eau.

Nous souhaitons attirer l'attention de la Commission sur les préoccupations de la Ville de Laval quant à l'utilisation des pesticides sur son territoire :

- Considérant qu'il existe encore plusieurs pesticides (classe 4 et 5) permis pour une application purement esthétique sur les pelouses en milieu urbain;
- Considérant qu'il y a peu d'encadrement et de surveillance sur le terrain effectués dans le cadre de l'application réglementaire du *Code de gestion des pesticides* au niveau de l'utilisation des pesticides sur les pelouses en milieu urbain par les différents paliers gouvernementaux;
- Considérant que plusieurs exemptions demeurent pour permettre l'application des pesticides les plus à risque et de pesticides moyennement à risque d'avoir des impacts sur la santé humaine et sur l'environnement;
- Considérant que les connaissances scientifiques sur la toxicité des différents pesticides sont en constante évolution et qu'un principe de précaution doit, dans ce contexte, être mis de l'avant;
- Considérant que sur le territoire de Laval, des pesticides sont utilisés sur des terrains résidentiels sans qu'il n'y ait de suivi sur ceux-ci ni de connaissances adéquates sur les risques associés à leur utilisation et aux impacts qu'ils peuvent avoir sur la santé des résidents ainsi que sur l'environnement;



Cabinet du maire
de la Ville de Laval

- Considérant que les pratiques d'épandage varient d'une municipalité à l'autre et qu'en conséquence, il devient difficile de contrôler ce qui est épandu lorsqu'un produit est interdit dans une municipalité, mais vendu dans un territoire limitrophe;
- Considérant le manque de contrôle des produits potentiellement nocifs offerts en vente libre dans les commerces et accessibles à l'ensemble de la population.

La Ville de Laval demande à la Commission :

- d'interdire toute application (sur les pelouses, mais aussi sur les autres végétaux) de pesticides destinés à un usage purement esthétique;
- de resserrer le suivi de l'application de pesticides en cas de situation d'urgence (infestations);
- de renforcer les exigences au niveau des distances d'éloignement et des zones tampons pour l'application de pesticides;
- d'encadrer plus strictement l'utilisation de pesticides en milieu urbain.

Ces objectifs pourraient être atteints :

- en assurant la présence d'inspecteurs gouvernementaux en milieu urbain sur les terrains privés;
- en permettant l'application de pesticides en milieu urbain seulement si une justification agronomique est émise par un(e) agronome;
- en encadrant plus rigoureusement le suivi d'utilisation de pesticides sur les terrains privés;
- en encadrant plus étroitement les entrepreneurs privés qui œuvrent dans l'entretien et l'aménagement paysager et qui offrent encore trop souvent d'utiliser des pesticides sans solutions alternatives;
- en contrôlant la vente libre de pesticides dans les commerces;
- en renforçant la sensibilisation et la communication auprès des citoyens concernant les risques qu'ils encourent lors de l'utilisation de pesticides et leur responsabilité de choisir ce qu'ils appliquent sur leur terrain.

L'amélioration de la qualité de vie des citoyens est au cœur des priorités de l'administration lavalloise. Il importe plus que jamais de protéger la santé de nos citoyens et de préserver la faune et la flore de notre territoire. Nous sommes confiants que la Commission saura tenir compte de ces préoccupations dans le cadre de ses travaux.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire par intérim, l'expression de ma considération distinguée.

Le maire,

Marc Demers